

La Lettre du Riarc



BULLETIN D'INFORMATION DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION N°24 PARUTION AVRIL - JUIN 2024

BENIN-HAAC

HAAC 7^{ème} MANDATURE



LES MEMBRES DE LA 7^{ème} MANDATURE DE LA HAAC INSTALLÉS LE 22 JUILLET 2024

HAC/GABON

PRESTATION DE SERMENT AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL



DES ELEVES DE L'ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE GABONAISE EN VISITE DIDACTIQUE A LA HAC

REGULATION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE ELECTORALE EN MAURITANIE.



HAPA/MAURITANIE

UNE DELEGATION DE L'OIF EN VISITE A LA HAPA



HAMA/TCHAD

PROJET DESINFOX TCHAD

CONTRIBUER A UNE INFORMATION FIABLE, OBJECTIVE ET INDEPENDANTE AU TCHAD

SOMMAIRE

EDITORIAL

Les instances membres du RIARC à mi-parcours de l'an 2024

Page 3

ZOOM

CNC/CAMEROUN : CNC DU CAMEROUN : la cartographie des médias en gestation

Page 4

CNC/BURUNDI : REGULATION DES MEDIAS AU BURUNDI : Quelques activites du CNC au 2^{ème} trimestre 2024

Page 5

TCRA/TANZANIA : NAVIGATING TANZANIAS DIGITAL FRONTIER: A LEAP INTO A CONNECTED FUTURE : HEADING: Transforming Digital Governance in Tanzania - The Pivotal Role of TCRA

Page 9

HAAC/BENIN : MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES DU RIARC : Point des cotisations du réseavu au titre du premier semestre 2024.

Page 12

HAC / GABON : LE RAPPORT 2023 DE LA HAC REMIS A JEAN-FRANÇOIS NDONGOU

Page 13

HAPA/MAURITANIE : REGULATION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE ELECTORALE EN MAURITANIE : une delegation de l'OIF en visite a la HAPA

Page 14

VIE DES INSTANCES

HAC/GABON : DES ELEVES DE L'ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE GABONAISE EN VISITE DIDACTIQUE A LA HAC

Page 15

• LE PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION (HAC), DEVISE AVEC LA PRESIDENTE DU SENAT DE TRANSITION

Page 16

HAAC / BENIN : CLÔTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024 DE LA HAAC, LA DERNIÈRE DE LA SIXIÈME MANDATURE.

Page 17

• LES MEMBRES DE LA 7^{ème} MANDATURE DE LA HAAC INSTALLÉS LE 22 JUILLET 2024

Page 19

• VISITE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGE D'EXPERIENCES D'UNE DELEGATION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION (CSC) DU BURKINA FASO A LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) DU BENIN

Page 21

REGULATION EN QUESTION

CNC/CAMEROUN :POUR UN INTERNET RESPONSABLE : Le ferme engagement du cnc Caméroun

Page 23

HAC/GABON : FORMATION CONTINUE DES JOURNALISTES : l'ambassade des Etats -Unis au Gabon en soutien à la HAC

Page 25

• PARTENARIAT ENTRE REGULATEUR ET PROFESSIONNELS DES MEDIAS : Le RENAJI HÔTE de la HAC

Page 28

HAPA /MAURITANIE: CLÔTURE DU FORUM INTERNATIONAL SUR " LA REGULATION ET PROCESSUS ELECTORAUX " : adoption de la déclaration de Nouakchott

Page 29

• REGULATION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE ELECTORALE EN MAURITANIE : une délégation de l'OIF en visite a la HAPA

Page 31

HAPA / MAURITANIE : PROJET DESINFOX TCHAD : contribuer à une information fiable, objective et indépendante au Tchad

Page 33

HCC/CENTRAFRIQUE : CREATION DE LA CELLULE DE VEILLE POUR LA LUTTE CONTRE LA DESINFORMATION : Monitoring et prévention de la désinformation

Page 36

POEME : LE VRAI ET FAUX

Page 38

FOCUS

HAAC - BÉNIN : MODE DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION : profil des nouveaux conseillers de la septieme mandature de la HAAC du Bénin.

Page 39

• LPROCESSUS AYANT ABOUTI AUX ELECTIONS DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS DEVANT SIEGER POUR LA 7ÈME MANDATURE DE LA HAAC DU 09 JUIN 2024

Page 41

• NOUVELLES METHODES DE DESIGNATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS

Page 43

HCC / CENTRAFRIQUE : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEDIAS ET DES JEUNES EN MATIERE D'EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION AFIN DE LUTTER CONTRE LES DESORDRES DE L'INFORMATION

Page 44



PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin**: Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Commucation (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board(NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi**: Conseil national de la communication(CNC)
- **Cameroun**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert**: Autorited reguladora apara a Comunicações (ARC)
- **Centrafrique**: Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire**: Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana**: National Media Commission (NMC)
- **Guinée**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kenya**: Communication Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho**: Lesotho Communication authority (LCA)
- **Mali**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique**: Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger**: Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe**: Conselho superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal**: Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland**: Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulathory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de la l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haure Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

LA LETTRE DU RIARC

La Lettre du Riarc / N°023 Parution de Janvier - Mars 2024

L'édito

Avril - Juin 2024

Remi Prosper Moretti
SECRETAIRE EXECUTIF DU RIARC

Les instances membres du RIARC à mi-parcours de l'an 2024 ont insufflé une nouvelle dynamique à travers diverses rencontres pour asseoir une véritable régulation dans le monde des médias.

Notre organisation commune dans la cadre de la réalisation des objectifs de son plan d'actions a participé à des séminaires pour renforcer la régulation de la presse dans nos pays respectifs. Je souhaite une participation plus active et déterminée de nos instances au moment où les nouvelles technologies se développent à une vitesse exponentielle et les médias, surtout ceux en ligne et l'intelligence artificielle, donnent de fil à retorde aux régulateurs. Il va falloir que nous nous adaptions à cette nouvelle donne de l'évolution technologique.

Aussi, je me réjouis de la volonté manifeste prise par certaines instances à prendre part de façon active à nos différentes assises pour le rayonnement du RIARC. C'est le lieu de remercier la HAC du Gabon et la TCRA de la Tanzanie pour leur retour dans la grande famille que nous formons.

Au premier semestre de 2024, certaines instances se sont acquittées de leurs cotisations annuelles, voire soldées leurs arriérées. J'adresse mes remerciements et félicitations à ces dernières ; tout en encourageant les autres à leur emboîter le pas.

Chers collègues, cinq années durant, vous ne m'avez pas marchandé votre soutien au poste de Secrétaire Exécutif de notre organisation que j'occupe. Nous avons travaillé, échangé sans relâche pour faire avancer et renforcer notre Réseau dans la régulation des médias. La sixième mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la

Communication (HAAC) du Bénin, que j'ai eue l'honneur de présider est en fin de mandat. Je passe donc le témoin à mon successeur ; car le devoir envers la nation m'envoie sur un autre front.

La septième mandature la HAAC installée le lundi 22 juillet 2024, est désormais présidée par Monsieur Edouard LOKO, une des figures emblématiques de la presse béninoise. C'est quelqu'un qui connaît la maison HAAC, pour avoir été vice-président de la 4ème mandature de 2009 à 2014. Le nouveau Secrétaire Exécutif du RIARC insufflera une nouvelle dynamique pour le rayonnement du Réseau. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses fonctions.

Permettez-moi de vous dire toutes mes reconnaissances chers collègues ; j'ai beaucoup appris durant les cinq années que j'ai passées à la tête de l'instance de régulation des médias de mon pays et au poste de Secrétaire Exécutif du RIARC. Je prie l'Éternel des Armées à rependre sa grâce et sa bénédiction sur nous tous.

Je ne saurais terminer sans rendre hommage à tous ceux ou celles de notre Réseau qui nous ont quittés de façon prématurée au cours des cinq dernières années. Je prie le Seigneur Tout Puissant de les recevoir dans son séjour céleste, de nous fortifier, de nous guider et de nous donner le courage dans nos actions pour mieux faire. Amen !

Vive les Instances de Régulation ;
Vive le RIARC pour la paix en Afrique ;
Je vous remercie.

Rémi Prosper MORETTI



La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION

Cotonou – République du Bénin
cordinationseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directrice de Publication

Mme Latifa AKHARBACH,
Présidente en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,
Assistant de la Coordinatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON

Mme Bilkiss LAFIA – KODA

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Anatole TOLOHIN

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne

Mme Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant Technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE

Hébergement et entretien du site

HACA Maroc

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION N° 24 - PARUTION AVRIL - JUIN 2024

BENIN-HAAC HAAC 7^{ème} MANDATURE



LES MEMBRES DE LA 7^{ème} MANDATURE DE LA HAAC INSTALLÉS LE 22 JUILLET 2024

HAC/GABON
PRESTATION DE SERMENT AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL



DES ELEVES DE L'ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE GABONAISE EN VISITE DIDACTIQUE A LA HAC

PROJET DES INFOS TCHAD
CONTRIBUER A UNE INFORMATION FIDELLE, OBJECTIVE ET INDEPENDANTE AU TCHAD



UNE DELEGATION DE L'OIF EN VISITE A LA HAPA

LA CARTOGRAPHIE DES MÉDIAS EN GESTATION

Le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun vient de boucler une série de descentes de collecte de données sur le territoire camerounais dans le cadre d'un projet d'envergure: la cartographie des médias camerounais. Un outil qui servira de boussole au régulateur afin de mieux orienter ses actions et de contribuer plus efficacement à la professionnalisation des médias camerounais.



Vue partielle des participants

Dans le cadre de sa mission d'assainissement du secteur des médias, le Conseil National de la Communication (CNC) lance un projet de cartographie des médias camerounais. Cette initiative consiste à dresser un état des lieux exhaustif du paysage médiatique national, en recensant l'ensemble des médias existants, publics et privés, et en collectant des données précieuses sur leur nature, leur portée et leur audience. Ce projet de cartographie répond à plusieurs objectifs clés.

Il vise dans un premier temps une compréhension approfondie du paysage médiatique car, en recensant l'ensemble des médias camerounais, le CNC pourra acquérir une connaissance précise de la diversité et de la richesse du secteur médiatique national. Par ailleurs, l'identification des défis et opportunités par l'analyse des données collectées permettra au régulateur de cerner les principaux enjeux auxquels les médias camerounais sont confrontés, tels que l'accès au financement, la viabilité économique, la liberté d'expression et le pluralisme de l'information.

De même, les opportunités de développement du secteur seront également identifiées. En outre, fort des informations recueillies, le CNC sera en mesure d'orienter ses actions de manière plus efficace et de mettre en place des politiques et programmes mieux adaptés aux besoins spécifiques du secteur médiatique camerounais. Et enfin, la cartographie contribuera à la professionnalisation du secteur médiatique en favorisant le partage d'informations et la collaboration entre les différents acteurs. Pour mener à bien ce projet d'envergure, le CNC a déployé une stratégie de collecte de données rigoureuse et inclusive. Des missions de collecte de données ont été préalablement effectuées dans les chefs-lieux des dix régions du Cameroun, permettant une cartographie exhaustive du territoire. Les délégués régionaux et départementaux du Ministère de la Communication camerounais ont joué un rôle crucial dans la collecte et la validation des données. Et une autre série de descentes sur le terrain a été organisée une fois de plus dans les régions par le CNC afin de vérifier la véracité et compléter les

informations collectées.

Le CNC est convaincu que la cartographie des médias constituera un outil précieux pour le développement du secteur médiatique camerounais. L'organe de régulation pourra cibler ses actions de manière plus précise et pertinente, en s'attaquant aux défis prioritaires identifiés. Par ailleurs, les pouvoirs publics auront à leur disposition des informations fiables pour élaborer des politiques et des programmes de soutien au secteur médiatique camerounais. La cartographie des médias ne se limite pas à un simple recensement. Elle s'affirme comme un véritable catalyseur de professionnalisation. En favorisant le partage d'informations et la synergie entre les différents acteurs, elle contribuera à renforcer les liens et à encourager l'échange d'expériences. Cette approche collaborative favorisera l'émergence de meilleures pratiques et stimulera l'innovation au sein du paysage médiatique camerounais.

Le projet de cartographie des médias du CNC marque une étape importante dans le développement du secteur médiatique camerounais. C'est une initiative novatrice et ambitieuse qui contribuera à façonner un avenir prometteur pour le secteur médiatique camerounais. En consolidant la liberté d'expression, le pluralisme et le professionnalisme, ce projet permettra aux médias camerounais de jouer pleinement leur rôle d'informer, d'éduquer et de divertir les citoyens.

**La Direction de la
Communication du CNC**

REGULATION DES MEDIAS AU BURUNDI :

QUELQUES ACTIVITES DU CNC AU 2^{ème} TRIMESTRE 2024

AVRIL 2024

Une formation des journalistes burundais pour le renforcement des capacités des médias sur la maîtrise de l'information dans le journalisme s'est tenue le 16 avril à Hélena Hôtel de Gitega.



A Helena Hôtel, Capitale Politique de Gitega (au centre du pays)

Parmi les points à l'ordre du jour figurent deux Communications essentielles à savoir :

1. Référence pour un journalisme professionnel et respect des mœurs dans les médias ;

2. Les techniques de vérification et l'esprit critique face à une information douteuse.

En clôturant les activités de cet atelier, la Présidente du CNC BURUNDI, Ambassadeur Vestine NAHIMANA,

a rappelé aux participants que ce genre de formation représente un processus d'enseignement des Journalistes sur le professionnalisme des médias au Burundi.

MISSION A ABIDJAN DU 23 AU 24 AVRIL 2024

Appréciation de la Mission

La mission à Abidjan du 23 au 24 avril 2024 organisée à l'intention des institutions membres du REFRAM et du RIARC, a été couronnée de succès, dans la mesure où la représentation au nom du Burundi, a participé à l'élaboration et la validation d'une stratégie africaine de gestion efficace de l'information qui passe par les plateformes numériques et audiovisuelles et à la signature d'une déclaration commune faisant foi d'engagement de tous les



La Présidente du CNC/Burundi, Ambassadeur Vestine NAHIMANA, au 1er plan



participants à ces assises à faire un suivi soutenu et une régulation sans faille des nouvelles qui passent par les réseaux sociaux et dans l'espace audiovisuel à l'ère du numérique.

MAI 2024

Célébration de la Journée Internationale de la Liberté de la Presse Edition 2024, Vendredi 03 Mai 2024, la Présidente du CNC a pris part aux Cérémonies.

A cette occasion, Elle a invité les responsables des médias à constituer les équipes de Journalistes qui pourraient se spécialiser dans le secteur de l'environnement et qui vont assurer la couverture médiatique dans les zones affectées.

Le CNC Burundi a organisé le 10 Mai 2024, les cérémonies de remise du Prix Média Edition 2024 à l'intention des meilleurs professionnels et utilisateurs des médias qui ont produit de meilleurs reportages ou émissions sur une thématique déterminée : « Le changement social et comportemental, le socle de l'émergence et du développement du Burundi ».

Le Concours ayant été organisé dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Liberté de Presse. A cette occasion,



Les responsables des médias burundais, invités de la cérémonie

le CNC BURUNDI a primé les meilleures Productions médiatiques Edition 2024 en collaboration avec l'Association des Femmes Journalistes (AFJO) et la Maison de la Presse.



Ambassadeur Vestine NAHIMANA, Présidente du CNC Burundi



La Présidente du CNC/Burundi, au milieu en thee-shirt bleu clair



La Présidente du CNC/Burundi posant avec les lauréats



La photo de famille après la remise des attestations aux récipiendaires



Ambassadeur Vestine NAHIMANA, Présidente du CNC/Burundi en séance avec les Conseillers

Ces cérémonies si grandioses ont eu lieu à Bujumbura, Capitale économique, à l'hôtel « Donatus Conference Center ».

NB. : de tels prix sont décernés aux meilleurs Journalistes depuis 2009.

Le Lundi 13 Mai 2024, tous les Membres du CNC/BURUNDI se sont réunis au Chef-lieu de la Province NGOZI (au Nord du pays) à l'Hôtel Winners lors d'une Assemblée Plénière ordinaire comptant pour le troisième

trimestre de l'année budgétaire 2023-2024.

Dirigée par la Présidente dudit Conseil, cette séance s'est penchée sur l'Analyse des manquements professionnels commis par les médias de Janvier à avril 2024 ainsi que l'étude des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation de certains médias.

Au Cours de cette réunion, ils ont en outre évalué l'état de lieux

d'exécution du budget accordé au CNC pour l'année en Cours et les projections pour l'année Budgétaire 2024-2023.

Une nouvelle naissance dans le paysage médiatique burundais a été annoncée à la clôture des activités avec un accord d'autorisation d'exploitation d'une nouvelle station de la Radio Communautaire dénommée « ISHAKA FM ». Cette station



va émettre à partir de Gisuru Province de RUYIGI (Est du pays). La décision a été prise après l'analyse du dossier de demande d'agrément de cette radio.

Signalons aussi que cette assemblée ordinaire des membres du CNC s'est tenue à la vieille d'une retraite de 4 jours organisée par ledit Conseil au même lieu, afin de passer en revue l'état de mise en œuvre à mi-parcours du Plan Stratégique Triennal du CNC 2023-2024 vers le Plan Stratégique Quinquenna de 2025 à 2027.

Dans son discours d'ouverture des activités de cette retraite, la Présidente du CNC BURUNDI



Madame Vestine NAHIMANA, Présidente du CNC/Burundi prononçant son discours

Le 03 juin 2024, le CNC BURUNDI a participé à la présentation du Projet : « Accès à l'Information fiable au Burundi, et à la

mise en œuvre par Free Press Unlimited (FPU) en partenariat avec l'Association des Femmes Journalistes (AFJO) et rehaussée par Madame la Ministre de la Communication, des Technologies et de l'Information des Médias . En définitive, Madame l'Ambassadeur Vestine NAHIMANA, la Présidente du CNC BURUNDI, vient de participer à une « Conférence Internationale sur la gouvernance des plateformes numériques : construire un forum mondial de réseaux » organisée par l'Agence croate des médias électroniques (AEM) avec le soutien de l'UNESCO et prévue du 18 et 19 juin 2024 à Dubrovnik en Croatie.



Vue partielle des participants

Ambassadeur Vestine NAHIMANA a précisé que les médias sont les canaux privilégiés pour jouer l'intermédiaire entre les détenteurs de l'information et la Population.

Elle a ajouté que le CNC travaille suivant un plan stratégique bien conçu, enrichi par les organisations des professionnels des médias et validé par les partenaires au développement.

Cérémonie de remise des équipements de production aux Médias partenaires à l'hôtel Royal Palace, situé dans la commune de Bujumbura, Capitale économique, organisée par l'Union Européenne et



La Présidente CNC/Burundi, au milieu, posant avec les professionnels des médias ayant reçu des équipements

Liliane NIYONKURU

Secrétaire Administrative du CNC BURUND
Point focal du RIARC

TCRA/TANZANIA

NAVIGATING TANZANIA'S DIGITAL FRONTIER: A LEAP INTO A CONNECTED FUTURE

HEADING: TRANSFORMING DIGITAL GOVERNANCE IN TANZANIA - THE PIVOTAL ROLE OF TCRA**HIGHLIGHTS:**

- *Tanzania has registered SIM cards reaching 72.5 million as of March 2024, translating to a penetration rate of 109%. This expansion underscores a critical leap towards digital inclusivity, with mobile money subscriptions standing at 53 million users.*
- *TCRA has embarked on initiatives to empower Tanzanians with the necessary skills to thrive in the digital economy. The establishment of digital clubs in schools and colleges aims to foster ICT awareness, skills development, and responsible digital citizenship.*
- *TCRA's regulatory framework and policies foster transformative partnerships like the \$3.3 million collaboration between Tanzania Telecommunications Corporation Limited (TTCL) and the Burundi Backbone System (BBS).*
- *The authority's efforts to educate the public, particularly vulnerable groups such as entrepreneurs and bodaboda*

*Dr. Jabiri K. Bakari, the TCRA Director General*

Kicker: "As Tanzania strides confidently into the digital era, the collaborative efforts of TCRA, government leadership, and strategic partnerships are laying the groundwork for a digitally inclusive society."

By Special Correspondent.

Tanzania is witnessing a profound transformation in its digital governance landscape, spearheaded by the Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA). As the nation embraces the digital era, TCRA stands out as a beacon of progress, driving Tanzania towards a more connected, inclusive, and digitally adept society.

Established under the TCRA Act No. 12 of 2003, the authority has been at the forefront of regulating the communications sector in Tanzania, encompassing telecommunications, broadcasting, and postal services. With a vision to create a robust regulatory environment that fosters efficiency, innovation, and responsiveness to the digital needs of Tanzanians, TCRA has laid the groundwork for a transformative digital governance model.

Milestones in Connectivity and Digital Inclusion

In recent years, Tanzania has made significant strides in expanding its digital infrastructure, notably

through the enhancement of the National ICT Broadband Backbone (NICTBB). This initiative has increased internet accessibility and significantly reduced the cost of communication services across the country. TCRA's efforts have seen a remarkable surge in mobile financial services, with registered SIM cards reaching 72.5 million as of March 2024, translating to a penetration rate of 109%. This expansion underscores a critical leap towards digital inclusivity, with mobile money subscriptions standing at 53 million users.

Dr. Jabiri Bakari, Director General of TCRA, shared with reporters in Dar es Salaam, "The penetration of smartphones among the population increased to 32.59% in March 2024 from 32.13% in December 2023. Cumulatively, smartphone penetration increased by eight percentage points between December 2021 and March 2024, from 15% to 32.6% of the population." This growth is significant as smartphones accelerate internet uptake, with 99.8% of internet users accessing the service on mobile phones and tablets. Analogue phones decreased from 85.62% in December 2023 to 85.56% in March 2024.

Registered SIM cards increased from 54 million in December 2021 to 72.5 million in March 2024. Mobile money accounts went up from 35.3 million to 53 million in the same period.



Devices used for machine-to-machine (M2M) communications, also known as the Internet of Things, account for 929,283 of registered SIM cards. M2M is direct communication among devices that share data on a network.

1. Référence pour un journalisme professionnel et respect des mœurs dans les médias ;

2. Les techniques de vérification et l'esprit critique face à une information douteuse.

En clôturant les activités de cet atelier, la Présidente du CNC BURUNDI, Ambassadeur Vestine NAHIMANA, a rappelé aux participants que ce genre de formation représente un processus d'enseignement des Journalistes sur le professionnalisme des médias au Burundi.

Kicker: "As Tanzania strides confidently into the digital era, the collaborative efforts of TCRA, government leadership, and strategic partnerships are laying the groundwork for a digitally inclusive society."

By Special Correspondent.

Tanzania is witnessing a profound transformation in its digital governance landscape, spearheaded by the Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA). As the nation embraces the digital era, TCRA stands out as a beacon of progress, driving Tanzania towards a more connected, inclusive, and digitally adept society.

Established under the TCRA Act No. 12 of 2003, the authority has been at the forefront of regulating the communications sector in Tanzania, encompassing telecommunications, broadcasting, and postal services. With a vision to create a robust regulatory environment that fosters efficiency, innovation, and responsiveness to the digital needs of Tanzanians, TCRA has laid the groundwork for a transformative digital governance model.

Milestones in Connectivity and

Digital Inclusion

In recent years, Tanzania has made significant strides in expanding its digital infrastructure, notably through the enhancement of the National ICT Broadband Backbone (NICTBB). This initiative has increased internet accessibility and significantly reduced the cost of communication services across the country. TCRA's efforts have seen a remarkable surge in mobile financial services, with registered SIM cards reaching 72.5 million as of March 2024, translating to a penetration rate of 109%. This expansion underscores a critical leap towards digital inclusivity, with mobile money subscriptions standing at 53 million users.

Dr. Jabiri Bakari, Director General of TCRA, shared with reporters in Dar es Salaam, "The penetration of smartphones among the population increased to 32.59% in March 2024 from 32.13% in December 2023. Cumulatively, smartphone penetration increased by eight percentage points between December 2021 and March 2024, from 15% to 32.6% of the population." This growth is significant as smartphones accelerate internet uptake, with 99.8% of internet users accessing the service on mobile phones and tablets. Analogue phones decreased from 85.62% in December 2023 to 85.56% in March 2024.

Registered SIM cards increased from 54 million in December 2021 to 72.5 million in March 2024. Mobile money accounts went up from 35.3 million to 53 million in the same period.

Devices used for machine-to-machine (M2M) communications, also known as the Internet of Things, account for 929,283 of registered SIM cards. M2M is direct communication among devices that share data on a network.

Enhancing Digital Literacy and Safety

Recognizing the importance of digital literacy in the digital age, TCRA has embarked on initiatives to empower

Tanzanians with the necessary skills to thrive in the digital economy. The establishment of digital clubs in schools and colleges aims to foster ICT awareness, skills development, and responsible digital citizenship. Furthermore, TCRA's recent training for bodaboda drivers and women entrepreneurs on online safety and the benefits of ICT highlights its commitment to equipping Tanzanians with knowledge on safe and effective technology use.

Dr. Bakari emphasized, "Educating our citizens on cybersecurity is pivotal in safeguarding our digital landscape." TCRA's proactive approach in educating the public on cyber safety, in collaboration with law enforcement and other stakeholders, plays a critical role in creating a secure digital environment.

The annual celebration of Safer Internet Day further emphasizes TCRA's dedication to promoting a safer and more positive digital space for all users.

Strategic Collaborations and Partnerships

In the quest to bridge the digital divide in East Africa, strategic partnerships between national telecommunications entities are playing a crucial role. A prime example of such collaboration is the recent agreement between the Tanzania Telecommunications Corporation Limited (TTCL) and the Burundi Backbone System (BBS). This partnership, underpinned by a \$3.3 million deal, is a significant stride towards enhancing the digital infrastructure and connectivity between Tanzania and Burundi. It leverages Tanzania's robust digital infrastructure to boost Burundi's access to quality communication services, epitomizing the essence of regional cooperation in the digital transformation journey.

Dr. Bakari, reflecting on the role of TCRA in fostering regional digital



bridges, remarked, "Our efforts to regulate and promote digital connectivity extend beyond national borders, aiming to knit a closer East African community through technology and innovation."

The Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA), while not a direct party to this agreement, plays a foundational role in creating a conducive regulatory environment that enables such cross-border collaborations. TCRA's regulatory framework and policies ensure that partnerships like the one between TTCL and BBS can flourish, facilitating a seamless digital connection across national borders. This aligns with the broader vision of a digitally interconnected East African community, where enhanced communication infrastructure fosters economic growth, cultural exchange, and social integration.

Digital Broadcasting Revolution

Moreover, TCRA's initiative to steer Tanzania towards embracing

positions Tanzania as a pioneer in digital broadcasting innovation within the region but also demonstrates the potential benefits of adopting advanced digital technologies in enhancing media consumption quality and diversity."

Leveraging International Standards

TCRA's engagement in international forums and adherence to global standards play a pivotal role in aligning Tanzania's digital governance with best practices worldwide. Participation in the International Telecommunication Union (ITU) meetings and adherence to ITU recommendations ensure that Tanzania's digital infrastructure development, policy formulation, and regulatory frameworks are globally competitive and responsive to the rapid changes in the ICT sector.

Fostering Innovation and Security in the Digital Economy

The remarkable growth in mobile financial services, as evidenced by the statistics shared earlier,

reduction.

Furthermore, TCRA's commitment to online safety and security is more critical than ever. The authority's efforts to educate the public, particularly vulnerable groups such as entrepreneurs and bodaboda drivers, on the importance of cybersecurity measures are commendable. Collaborations with law enforcement agencies to address cybercrimes and the establishment of platforms for reporting online offenses are vital steps towards a secure digital environment for all Tanzanians.

Conclusion

The Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA) stands as a pillar of digital governance in Tanzania, steering the country towards a future where digital technologies are seamlessly integrated into every aspect of Tanzanian life. Through strategic collaborations, regulatory excellence, and a focus on digital literacy and inclusion, TCRA is not only transforming the digital landscape but also empowering Tanzanians to thrive in the digital age.

As TCRA continues to navigate the complexities of the digital revolution, its role as a catalyst for change, innovation, and growth in Tanzania's digital governance remains indispensable.

Minister Nape Nnauye summed up this spirit perfectly, stating, "The collaborative efforts of TCRA, government leadership, and strategic partnerships are laying the groundwork for a digitally inclusive society where no Tanzanian is left behind."



The TCRA Headquarters

Digital Sound Broadcasting (DSB) technology marks a significant leap in the broadcasting sector. By transitioning to DSB, Tanzania is set to revolutionize the radio broadcasting industry with superior audio quality and more efficient spectrum use.

"Adopting DSB aligns Tanzania with global digital broadcasting trends and underscores our dedication to enhancing the quality of media consumption within the region," said Dr. Bakari. "This move not only

highlights TCRA's success in fostering a conducive environment for digital economic activities. By regulating and promoting safe, reliable, and inclusive financial technologies, TCRA has enabled a significant portion of the Tanzanian population to access banking and financial services, many for the first time. This achievement not only enhances economic participation but also contributes to financial inclusion and poverty

POINT DES COTISATIONS DU RIARC AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2024.

Au début de chaque année, le RIARC ouvre son livre journal et enregistre les opérations d'encaissements des cotisations des Instances membres. Les virements ou paiements sont reçus dans le compte bancaire du réseau ouvert dans les livres de la SOCIETE GENERALE BENIN. Le RIARC tient sa comptabilité et sort périodiquement la situation des cotisations



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc, Présidente en exercice du RIARC

Après la transmission des avis de recouvrement aux instances membres par le Secrétaire Exécutif, le compte bancaire du RIARC a enregistré beaucoup de mouvements de devises. Les instances ont en effet manifesté une forte adhésion à la mobilisation des cotisations et honoré leur engagement. Les opérations de paiement sont portées au crédit du compte du réseau à la banque. L'analyse du relevé bancaire et l'identification des destinataires des virements révèlent la provenance des devises. Les virements reçus portent sur les arriérés et l'année en cours. Au titre du premier semestre 2024, quatre (04) instances membres se sont conformées aux exigences du paiement des cotisations comme fait obligation l'article 3.3 du Règlement Intérieur et Financier

du réseau. L'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert a versé sa cotisation au titre de l'année 2024. Le National Media Commission (NMC) du Ghana a soldé l'arriéré de 2023 et versé celles de l'année 2024. La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire a payé sa cotisation de 2024. La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad a soldé les arriérés de 2022 et 2023 et payé les cotisations de l'année 2024. A toutes les instances à jours, le Secrétaire Exécutif du RIARC transmet les quittances de versements accompagnées des accusés de réceptions et une lettre de remerciements et félicitations ainsi qu'une lettre de relances aux instances non à jour. Rappelons que des paiements

anticipés ont été effectués par certaines instances. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin a payé l'année 2023 et anticipé sur l'année 2024. Le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun a effectué un paiement anticipé jusqu'en 2026. Après avoir épongé ses arriérés sur cinq (05) ans, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Gabon s'est mise à jour jusqu'en 2024. Cela porte à sept (07) le nombre des instances membres à jour au titre de l'année 2024. Le Secrétaire Exécutif du RIARC garde espoir que dans les jours à venir la moisson sera plus abondante et passera au triple de la précédente.

Mikaïla TOKO

LE RAPPORT 2023 DE LA HAC REMIS A JEAN-FRANÇOIS NDONGOU

Le Président de l'Assemblée nationale de Transition, Jean-François NDONGOU a reçu, vendredi 24 mai 2024, le Président de la Haute autorité de la communication (HAC). Une rencontre au cours de laquelle, Germain NGOYO MOUSSAVOU a remis officiellement au patron de la chambre basse du parlement, le rapport d'activités 2023 de son Institution.



M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, Président la HAC/Gabon, remettant son rapport à M. Jean-François NDONGOU, Président de l'Assemblée nationale de transition

L'article 33 de la loi 014/2023 du 3 juillet 2023 stipule que « la Haute Autorité de la Communication établit chaque année un rapport d'activités à l'attention du Président de la République, du Premier Ministre, des Présidents des Chambres du Parlement et du Ministre chargé de la Communication ». C'est dans la droite ligne de cette disposition que G. NGOYO MOUSSAVOU a remis officiellement son rapport d'activités pour le compte de l'année 2023.

Assisté de ses collègues députés et membres du bureau, Jean-François NDONGOU a reçu G. NGOYO MOUSSAVOU ainsi que les Conseillers membres de la HAC. Au

cours des échanges, plusieurs points ont été abordés. Il s'agit notamment des missions et actions de la HAC, des difficultés rencontrées dans son fonctionnement quotidien et des questions liées aux médias gabonais. Lors des échanges, Jean-François NDONGOU a mis en avant l'importance de former des professionnels compétents dans le domaine du journalisme. À cet effet, le président de l'Assemblée nationale de Transition a exprimé le souhait de voir une section dédiée à la formation en journalisme ouverte à l'Université Omar Bongo (UOB). « Vous êtes une institution capable d'accompagner les hommes et femmes qui excellent

dans ce domaine », a-t-il souligné.

En réponse, le Régulateur a promis de s'engager dans cette voie. « La HAC veillera à la réalisation de cette initiative », a affirmé G. NGOYO MOUSSAVOU. Ces échanges ont



Séance d'échange entre membres des deux institutions

permis de tracer une voie pour que l'écosystème médiatique gabonais demeure respectueux des lois et de l'éthique pour éviter de devenir un terrain liberticide. L'engagement de la HAC à soutenir la formation journalistique à l'UOB est une initiative prometteuse pour la qualité du journalisme au Gabon.

**Narcisse EYI
MENYE et Jean Steeve DOUMBENENY**

UNE DELEGATION DE L'OIF EN VISITE A LA HAPA

Le Président de la HAPA El-Hussein Ould MEDDOU a reçu le mercredi 26 juin 2024 au siège de son institution une mission électorale de l'organisation Internationale de la Francophonie(OIF) dirigée par SE l'Ambassadeur Mme Mariam Mahamat Nour.



Séance d'échange entre les deux délégations

Après avoir souhaité la bienvenue à cette forte délégation, le Président de la HAPA a expliqué les missions et attributions de la HAPA, son renforcement et son élargissement, suite à la réforme initiée par le gouvernement en 2020. Il s'est particulièrement appesanti sur le rôle de la HAPA avant, et au cours du processus



Séance de présentation du rapport

électoral
Il a mis l'accent sur l'égal accès des candidats aux médias publics

- La régulation,
- La formation,
- l'éducation des citoyens
- La lutte contre les fakes News, les fausses nouvelles et la désinformation.

Il est revenu largement sur la formation des hommes des médias

sur la couverture professionnelle des élections, la mise en place d'une charte de bonne conduite des candidats, de la société civile et des journalistes signée par les participants et le guide d'éthique du journaliste durant les élections paraphé par les journalistes.

Le Président a présenté à la mission de l'OIF, le rapport à mi-parcours élaboré par la HAPA et la cellule du monitoring permettant à la HAPA de suivre au jour le jour l'évolution de la campagne électorale et de corriger les dérapages constatés.

Au terme de cet exposé salué par la mission pour sa cohérence et sa clarté, le Président de la HAPA a répondu à toutes les questions posées par les membres de la mission.

Madame Mariam Mahamat Nour a remercié la HAPA pour l'accueil, sa disponibilité, la précision de ses réponses, et surtout pour sa présentation.

Enfin, la délégation a suivi une audio qui retrace la genèse de la création de la HAPA, ses missions et nouvelles attributions, sa composition et ses activités.

Plusieurs membres du conseil de la HAPA ont assisté à cette rencontre.

Mamoudou SY
Point Focal RIARC

HAC/GABON

DES ELEVES DE L'ECOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE GABONAISE EN VISITE DIDACTIQUE A LA HAC

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a été, le 15 mai 2024, l'hôte des élèves officiers de la 21ème promotion du cours de perfectionnement de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale gabonaise venus en visite didactique.



La photo de famille

Ils étaient au total 67 aspirants à avoir été reçus par le Collège des Conseillers Membres de la HAC que préside Germain NGOYO MOUSSAVOU, dans le cadre du renforcement de leurs connaissances des Institutions de la République. Cette visite, la deuxième du genre de cette école, survient à la suite d'une autre effectuée l'année dernière à la même période au cours de laquelle, le Régulateur gabonais des médias avait accueilli la promotion des élèves officiers de cette prestigieuse école militaire.

Cette excursion pédagogique aura permis à ces militaires aspirants au statut d'officier venant de divers corps de l'Armée Gabonaise et des pays amis, dont la Côte-d'Ivoire et la Guinée, d'être édifiés sur les missions de la HAC, son fonctionnement, son armature juridique, ses chantiers et défis.

Cette descente de terrain a également été l'occasion pour les



La visite guidée des installations du monitoring

67 aspirants de visiter le monitoring des médias nouvellement acquis par l'Institution, un instrument stratégique dans sa mission de veille médiatique audiovisuelle.

Au terme de la visite qui aura duré près de 4 heures d'horloge, les élèves

officiers ont offert symboliquement au Président de la Haute Autorité de la Communication le blason de leur école, taillé dans la célèbre pierre de Mbigou, extraite des terres de la localité éponyme du Sud du Gabon.

Narcisse EYI MENYE et Jean Steeve DOUMBENENY

HAC/GABON

LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION (HAC), DEVISE AVEC LA PRÉSIDENTE DU SENAT DE TRANSITION

Dans le cadre d'une tournée initiée depuis le début de cette année auprès des responsables des institutions constitutionnelles du pays, Germain NGOYO MOUSSAVOU, le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) a été reçu le 19 avril 2024 par Paulette MISSAMBO, Présidente du Sénat de Transition.



Poignet de main entre la Présidente du Sénat et le Président de la HAC/Gabon

Lors de cette audience au cours de laquelle le Président de la HAC était accompagné du Conseiller Membre Janvier NGUEMA MBOUMBA, deux points ont été abordés. Notamment, l'état des lieux de la régulation des médias au Gabon et les relations entre le Sénat de la Transition et la Haute Autorité de la Communication.

Sur le premier sujet, Germain NGOYO MOUSSAVOU a fait à son hôte le point des activités de la HAC, notamment les rencontres permanentes de l'institution avec les journalistes et autres associations du secteur de la presse dans le cadre de sa démarche pédagogique à l'endroit de ces acteurs.

Il a également présenté à la patronne du Sénat de Transition, les difficultés rencontrées par la presse gabonaise dans son ensemble et évoqué la question des nécessaires réformes dans le secteur de la communication. Parmi celles-ci, l'élaboration d'un nouveau Code de la communication plus en phase avec les mutations technologiques et sociales du moment.

Le Président de la HAC s'est également fait, une

fois de plus, le chantre de la formation continue et initiale des journalistes pour une presse de meilleure qualité au Gabon. Il a, à ce sujet, réitéré sa proposition de voir le gouvernement relancer le partenariat avec les grandes écoles africaines et européennes de journalisme qui ont jadis formé plusieurs professionnels gabonais de l'information ce, en attendant la création d'un Institut national de formation dans ce domaine.

Sur le second point, les échanges ont essentiellement porté sur le rapport annuel des activités de la Haute Autorité de la Communication dont la transmission au Sénat de la Transition se fera dans les tout prochains jours. Pour rappel, le Sénat est au Gabon l'une des trois (3) Institutions de la République chargées de désigner les neuf (9) membres du Collège de la HAC. Elle en désigne trois (3) au même titre que le Président de la République et celui de l'Assemblée Nationale.

Narcisse EYI

MENYE et Jean Steeve DOUMBENY

HAAC - BENIN

CLÔTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024 DE LA HAAC, LA DERNIÈRE DE LA SIXIÈME MANDATURE.

Le Président de la sixième mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a procédé ce jeudi 27 juin 2024 à la clôture de la première session ordinaire de l'année 2024 de la HAAC, la dernière de son mandat, en présence de tous les Conseillers, des cadres de la HAAC et des promoteurs des services de communications audiovisuels et de presse écrite venus signer leurs conventions.



Le Président de la sixième mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI.

Avant la cérémonie de clôture de la première session ordinaire de l'année 2024 de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI a signé des conventions avec les promoteurs de 11 médias en ligne, à savoir : Planète terre à terre TV, Bénin ODD TV, Newsafrica TV, Les Angles d'Afrique TV, Africa Sun TV, Pluriel TV, CTA Zoo TV, Campanil Citée FM, Soha Web TV, Afrix Chrono TV et Radio Pulaaku Adunaru, d'une (1) nouvelle radiodiffusion sonore privée dénommée Société World Média, de deux (2) nouveaux éditeurs : Lumen Christi TV et la Télévision Maranatha Bénin. Le Président MORETTI a également renouvelé la signature des conventions de cinq (5) anciennes radios. Il s'agit

de Fraternité FM, Radio Tonassé, Dinaba FM, Plateau FM, Radio Olokiki et Radio Mono, La Voix de Lokossa.

21 rapports ont été adoptés et 14 décisions prises au cours de la 1ère session ordinaire

A la fin de la cérémonie de signature de convention, le Premier Rapporteur de la HAAC, le Conseiller Fernand GBAGUIDI, a fait le point des activités de la session qui s'achève. 21 rapports ont été adoptés et 14 décisions ont été prises dans les domaines ci-après : les élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la HAAC pour la septième (7ème) mandature, l'appel à candidature

pour les propositions à la nomination par le président de la République en conseil des ministres, du directeur général et des directeurs des organes de presse de la Société de Radio et de Télévision du Bénin S.A. (SRTB S.A.), l'attribution et le renouvellement de cartes de presse, la régulation des médias et d'autres activités, notamment La participation de la HAAC aux rencontres et réunions statutaires des réseaux de régulateurs.

Le mandat des Conseillers de la sixième mandature de la HAAC prend fin le 22 juillet 2024, poursuit-il.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, les trois (03) professionnels des médias de l'audiovisuel et de la communication sont désignés par catégories à la suite d'une élection organisée par la HAAC sur le territoire national, avec l'appui technique de l'organe public en charge de la gestion des élections. Dans ce cadre, la plénière des Conseillers a étudié et adopté neuf (09) rapports et pris huit (08) décisions. Il s'agit de : la Décision n°24-017/HAAC portant création



de la commission temporaire chargée de l'organisation des élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la HAAC pour la septième (7ème) mandature, la Décision n°24-018/HAAC du 28 février 2024 portant cadre juridique pour les élections des représentants des professionnels des médias, la Décision n°24-019/HAAC du 11 mars 2024 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection des représentants des professionnels des médias devant siéger à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7ème) mandature pour le dimanche 09 juin 2024 de 08H00 à 16H00, la Décision n°24-020/HAAC du 12 mars 2024 portant réglementation de la période de précampagne de cette élection, la Décision N°24-025/HAAC du 15 mai 2024 portant exclusion des Conseillers HOUNSOU Godonou Armand et KPOCHEME Comlan Franck Simplicie des délibérations et activités liées aux élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la 7ème mandature, la Décision N°24-026/HAAC du 15 mai 2024 portant réglementation de la période de campagne, la Décision n°24-027/HAAC du 12 juin 2024 portant proclamation des résultats provisoires des élections des représentants des professionnels des médias et la Décision n°24-028/HAAC du 19 juin 2024 portant proclamation des résultats définitifs des élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) pour la septième (7ème) mandature. A l'issue de cette élection,

sont déclarés élus : HOUNSOU Godonou Armand dans la catégorie audiovisuelle, Basile TCHIBOZO pour la presse écrite et Lionel GBEGONNOUDE dans la catégorie des techniciens des télécommunications.

Dans le cadre de la nomination par le Président de la République du Directeur Général et des Directeurs des organes de presse de la Société de Radio et Télévision du Bénin S.A (SRTB S.A.), la HAAC, conformément à ses attributions, a lancé un appel à candidatures le 16 janvier 2024. Deux mois plus tard, soit le 12 mars 2024, la plénière en adoptant le rapport introductif relatif au procès-verbal de clôture du dépôt des dossiers de candidatures, a déclaré infructueux le processus pour insuffisance de dossiers d'appel à candidatures.

Une procédure de renouvellement et de première attribution des cartes de presse entamée
Quant au volet attribution et renouvellement de cartes de presse aux professionnels de médias, la plénière a étudié un rapport et pris trois (03) décisions, informe le Premier Rapporteur de la HAAC.

Une commission temporaire chargée de l'étude des nouvelles demandes d'attribution et de renouvellement de la carte de presse a été créée par Décision n°24-021/HAAC du 13 mars 2024, et suite à l'adoption, le jeudi 21 mars 2024, du rapport relatif aux travaux de ladite Commission temporaire, les Décisions n°24-023/HAAC et n°24-024/HAAC du 21 mars 2024 portant respectivement renouvellement des cartes de presse et première attribution des cartes de presse

en République du Bénin, ont été prises.

--

Concernant le domaine de la Régulation des médias, une dizaine de rapports examinés et adoptés et quatre (4) décisions ont été prises. Ils concernent les domaines suivants : le contrôle du contenu et du respect des obligations conventionnelles des médias, l'autorisation de création des médias conventionnels et en lignes.

Rappelant que la clôture de cette session ouverte le 27 février 2024 coïncide avec la fin de la sixième mandature, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a exprimé sa reconnaissance à ses collègues Conseillers, aux Professionnels des médias, Cadres de la HAAC, Directeurs généraux et Promoteurs d'organes de presse, pour leur soutien aux initiatives de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour que vive et se développe la Presse en générale.

« Sur ce parcours de combattant, il nous est peut-être arrivé de déplaire à quelqu'un ou de le froisser. Je voudrais que celui-ci sache qu'il arrive qu'on blesse même ceux qu'on aime par inattention ou par souci de bien faire. Qu'il comprenne donc cette réalité humaine et qu'il me pardonne. », a souhaité le Président MORETTI.

HAAC -BENIN

LES MEMBRES DE LA 7^{ème} MANDATURE DE LA HAAC INSTALLÉS LE 22 JUILLET 2024

Le Président de la République, SEM. Patrice TALON a procédé le lundi 22 juillet 2024 à l'installation des membres de la 7^{ème} mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) au Palais de la Marina à Cotonou, en présence des Ministres du Gouvernement, des Présidents des Institutions de la République et des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale.



Le Président de la République, SEM. Patrice TALON, le Président de la HAAC, Edouard LOKO et les membres de la septième mandature

Le Décret N°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la 7^{ème} mandature, indique le nom des personnes nommées membres de la HAAC conformément à l'article 17 de la loi n°2022-13 du 05 juillet 2022, portant loi organique sur la HAAC. Il s'agit de : Roukiatou BIO FAI, Edouard LOKO, Mohamed BARE nommés par Président de la République; Tossou Marcellin AHONOU-KOUN, Ahokanou Fernand GBAGUIDI, N'tcha Gérard N'DAH désignés par l'Assemblée nationale et Basile TCHIBOZO, Armand Godonou HOUNSO, Lionel Astérix Todji GBEGONNOUDE élus par les professionnels des médias. L'article 2 du Décret précise que M. Edouard LOKO, est nommé Président Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

En effet, après lecture des différents cadres juridiques qui encadrent l'installation des nouveaux

membres de la HAAC, notamment la Décision n°24-028/HAAC du 19 juin 2024 portant proclamation des résultats définitifs des élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) pour la septième (7^{ème}) mandature, le Procès-verbal d'élection des représentants de l'Assemblée nationale au sein de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication – septième mandature du 28 juin 2024 et le Décret issu du Conseil des ministres du 03 juillet 2024, le Président Patrice Talon a remercié les membres de la sixième mandature pour service rendu à la Nation et renvoyés les membres de la septième mandature à leur fonction. « Au nom du peuple béninois, je déclare installés les membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication 7^{ème} mandature. Je vous félicite pour vos élections et désignations respectives. Je voudrais vous exhorter à exercer vos prérogatives avec dévouement,

abnégation et esprit de discernement pour la protection, la promotion, la police et la régulation du secteur de la communication et des médias », a déclaré le Président de la République du Bénin, M. Patrice TALON.

Le Président LOKO remplace le Président MORETTI

Suite à cette installation, le président de la sixième mandature de la HAAC a passé les charges de l'Institution au président de la septième mandature, M. Edouard LOKO, au cours d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée dans la salle de conférence du siège de la HAAC en présence des conseillers membres de la septième mandature, des cadres de l'Institution, des présidents des associations de professionnels des médias, des Directeurs techniques et généraux des organes de presse de service public, et des professionnels des médias.





Le Président de la HAAC, Edouard LOKO et les membres de la septième mandature.

Remerciant le Chef de l'Etat, ses collègues Conseillers, les cadres de la HAAC et les différents acteurs des médias au Bénin, le Président de la sixième mandature de la HAAC, M. Rémi Prosper MORETTI, a pré-

chantiers qui restent à finaliser, à savoir : la réforme dans les médias initiée par le Président de la République, la relecture du règlement intérieur de la HAAC afin de la mettre en cohérence avec la nouvelle loi



Le Président de la HAAC 6ème mandature passant le témoin au Président de la HAAC 7ème mandature, M. Edouard LOKO.

senté ses vives et sincères félicitations aux membres de la septième mandature. Il a par ailleurs appelé l'attention de ceux-ci sur quelques

organique, la relecture des textes législatifs et réglementaires qui encadrent le secteur des médias,

la poursuite de la régulation des médias, la dynamisation de la coopération régionale, sous régionale et internationale, la recherche de sources de financement pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la HAAC et l'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel.

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC 7ème mandature), M. Edouard LOKO, a notifié l'Etat morose de la Presse au Bénin et reconnu les qualités des membres de son Conseil capables de relever les défis qui attendent la mandature.

« La recherche de popularité ne doit pas être le moteur de l'action publique. Lorsqu'on se sera entendu sur l'essentiel, je ne m'occuperai pas des humeurs et de l'état d'âme des uns et des autres pour appliquer les décisions prises », a martelé le Président entrant de la HAAC, M. Edouard LOKO.

Le Bureau de la 7ème mandature de la HAAC constitué

Les Conseillers de la 7ème mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), se sont réunis le mercredi 24 juillet 2024, pour élire les trois autres membres du Bureau. En plus du Président de la HAAC, M. Edouard LOKO, nommé par le Président de la République du Bénin, les autres membres du Bureau ont été élus à l'unanimité par leurs pairs. Il s'agit du Conseiller Mohamed BARE élu Vice-président de la HAAC, de Mme Roukiatou BIO FAI désormais Premier Rapporteur et de M. Basile TCHIBOZO, Deuxième Rapporteur.

21 | VIE DES INSTANCES

HAAC/BENIN

VISITE DE TRAVAIL ET D'ECHANGE D'EXPERIENCES D'UNE DELEGATION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION (CSC) DU BURKINA FASO A LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) DU BENIN

Une délégation du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso a séjourné à Cotonou, du jeudi 02 au samedi 04 mai 2024. L'objectif de cette visite de travail et d'échange d'expériences, est de s'enrichir de l'expérience du Bénin à l'effet d'améliorer la pratique de l'instance de régulation des médias du Faso, dans plusieurs domaines prioritaires de la régulation des médias.



Le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, Monsieur Idrissa OUEDRAOGO en jaune et le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC, Monsieur Rémi Prosper MORETTI en costume.

Au sortir du tête-à-tête que le Président du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, Monsieur Idrissa OUEDRAOGO, a eu avec le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC, Monsieur Rémi Prosper MORETTI, la délégation du CSC, également composée du Conseiller Issa Alexandre ZOU, a eu une séance de travail avec les membres de l'institution

hôte. Ladite séance est élargie au Directeur de Cabinet du Président de la HAAC, à la Secrétaire Générale Adjointe et à quelques directeurs techniques, à savoir: le Directeur des Affaires Juridiques, de la Déontologie et du Contentieux, la Directrice des Médias, le Directeur des Techniques et des Technologies Avancées et la Directrice de la Coopération et de la Communication.

Au total, cinq (05) communications ont été

présentées pour meubler la séance de travail. La première a porté sur l'historique et les textes fondamentaux de la HAAC. La deuxième a exposé les attributions, missions, composition, organisation et fonctionnement de l'institution de régulation des médias du Bénin. La communication suivante a mis en lumière les modalités de régulation des médias béninois.



Cette communication est principalement axée sur la composition du paysage médiatique béninois, les moyens humains, matériels et organisationnels de régulation des médias ainsi que les différents modes de saisine de la HAAC. La quatrième communication a présenté les différents modes de création des médias. Il s'agit des régimes d'autorisation et de la déclaration préalable ainsi que des procédures y afférentes. Pour l'essentiel, il convient de souligner qu'au Bénin, les médias audiovisuels classiques et en ligne sont soumis au régime d'autorisation. La procédure est conduite en trois (03) phases par la plénière des Conseillers suivant les rapports produits par une commission temporaire, qui élabore tous les documents subséquents. La procédure est lancée par un appel à candidatures. La phase de présélection précède celle de la sélection, qui est clôturée par une cérémonie de signature des conventions entre la HAAC et le promoteur de l'organe autorisé. Par contre, les organes de presse écrite sont enregistrés suivant une déclaration préalable à la HAAC sur la base d'un dossier

comportant des pièces renseignantes sur les références civiles, académiques, professionnelles, administratives du Directeur de Publication et du propriétaire du journal, la vie de l'entreprise editrice et les formalités administratives inhérentes à l'édition d'un journal en République du Bénin. La dernière communication a exposé les exigences techniques relatives à l'installation et à l'exploitation des médias audiovisuels. Les modalités des missions de contrôles techniques effectuées au sein des radiodiffusions sonores et les télévisions installées au Bénin. La dernière partie de la communication est une présentation des conditions d'exploitation du système technique de monitoring des médias audiovisuels classiques.

En résumé, cette visite de travail et d'échanges d'expériences a permis à la délégation burkinabé de prendre connaissance de la longue et enrichissante expérience de la HAAC du Bénin, de l'étendue du paysage médiatique béninois, du dispositif de régulation de la HAAC et des moyens d'exploitation des médias par leurs promoteurs.

Au terme de la séance de travail, le Président du CSC du Burkina Faso, Chef de la délégation a exprimé devant la presse béninoise sa gratitude au Président de la HAAC et à l'ensemble des membres et cadres de l'Institution pour la qualité profonde des interventions et la maîtrise des sujets débattus. Il n'a pas manqué de féliciter l'Institution pour sa forte implication au sein du RIARC et de saluer la vitalité de la coopération qui existe entre les deux (02) Institutions sœurs de régulation.

Pour finir, il a salué le hasard du calendrier qui a fait coïncider sa visite à la HAAC du Bénin et la commémoration de la fête internationale de la liberté de presse.

Monique AGONGLO

CNC/CAMEROUN

POUR UN INTERNET RESPONSABLE

LE FERME ENGAGEMENT DU CNC CAMEROUN

Face à la prolifération de contenus illicites sur les plateformes en ligne, menaçant la cohésion sociale et la liberté d'expression, le Conseil National de la Communication (CNC) monte au créneau. Déterminé à garantir un internet sain et responsable au Cameroun, le CNC multiplie les actions concrètes et renforce sa collaboration avec les acteurs clés du secteur.



Vue partielle des participants

A l'ère du numérique, le Cameroun, comme le reste du monde, est confronté à l'épineux problème de la régulation et du contrôle des contenus diffusés sur les plateformes en ligne. La situation actuelle est particulièrement préoccupante : les réseaux sociaux, devenus des outils de communication incontournables, sont malheureusement infestés de contenus nocifs qui menacent

la cohésion sociale, la liberté d'expression et la protection des citoyens. La désinformation, les discours de haine, les atteintes à la vie privée et les manquements à l'éthique journalistique sont devenus monnaie courante sur ces plateformes.

Les chiffres illustrent l'ampleur du défi : en janvier 2023, le Cameroun comptait 12,89 millions d'internautes, soit un taux de pénétration de 45%.

Parmi eux, 3,90 millions d'utilisateurs des réseaux sociaux, représentant 13,8% de la population globale, sont exposés quotidiennement à ces contenus problématiques. Conscient de l'urgence de la situation, le CNC s'attèle à multiplier des mesures concrètes pour s'attaquer à ce fléau, ceci au lendemain d'un



grand forum international organisé en novembre 2023 sur la régulation des réseaux sociaux. En Effet, en avril 2024, l'institution a convoqué l'Association des Blogueurs du Cameroun et l'Union des Cyber Journalistes du Cameroun afin de collaborer à la recherche de solutions pour promouvoir la publication de contenus sains et respectueux des principes du journalisme. Un engagement durable a été concrétisé par la signature d'une convention de partenariat entre le CNC et ces deux organisations. Par ailleurs, dans le cadre de son action internationale, le Président du CNC, Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU a participé à une conférence réunissant les membres du REFRAM et du RIARC, ainsi que des représentants des plateformes de services en ligne, du 23 au 24 avril en Côte d'Ivoire. Cette rencontre visait à harmoniser les visions sur la régulation des plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone, et à établir un dialogue

régulier avec les grandes figures du numérique. Une déclaration a été signée pour officialiser le renforcement de la collaboration entre les régulateurs et les plateformes en ligne.

Soucieux de doter son personnel des compétences nécessaires pour faire face à la complexité croissante de la régulation des contenus en ligne, le CNC a organisé un séminaire de formation interne. Dispensée par des experts de l'Agence Nationale des Technologies et de l'Information, cette formation a permis de sensibiliser le personnel aux enjeux de la régulation des médias en ligne, notamment la lutte contre les contenus illicites et nuisibles, la protection des données personnelles et la promotion de la diversité d'opinions. Les participants ont également été formés aux outils et techniques de régulation des médias en ligne.

La régulation des contenus en ligne est un défi complexe et permanent,

mais le CNC est déterminé à le relever pour garantir un internet sain et responsable au Cameroun. L'engagement ferme de l'institution, illustré par ses actions concrètes et sa collaboration avec les acteurs clés du secteur, est un signe encourageant pour l'avenir de l'espace numérique camerounais.

HAC/GABON

FORMATION CONTINUE DES JOURNALISTES

L'AMBASSADE DES ETATS UNIS AU GABON EN SOUTIEN A LA HAC

Le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), Germain Ngoyo MOUSSAVOU, s'était entretenu jeudi 25 janvier 2024 avec M. David Meron, le Conseiller en charge des affaires publiques à l'Ambassade des Etats-Unis au Gabon. Le diplomate américain était porteur d'une bonne nouvelle au bénéfice des journalistes gabonais.



gauche, David Meron, Conseiller chargé des affaires publiques à l'ambassade des États-Unis au Gabon ; à droite M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, Président de la HAC Gabon.

David Meron, Conseiller chargé des affaires publiques à l'ambassade des États-Unis au Gabon a conféré, jeudi 25 janvier 2024, avec le président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), Germain NGOYO MOUSSAVOU. Le diplomate américain était accompagné de Linel Kouatchi Lendoye, le chargé des relations presse à l'ambassade des USA.

Le président de la HAC était quant à lui assisté du Conseiller membre Henri Georges ISSEMBE, de son directeur de cabinet Bruno PINDI, et de son

conseiller technique Narcisse Eyi Menye.

Avec son hôte, NGOYO MOUSSAVOU avait essentiellement échangé sur la formation continue dont ont bénéficié neuf journalistes gabonais aux USA, du 29 janvier au 7 février 2024, sur le thème central du « journalisme à l'ère du numérique », à l'invitation du département d'État américain.

A ce titre, le séjour nord-américain des neuf journalistes gabonais est intervenu huit mois après l'audience que le président de la HAC avait accordé,

le 16 juin 2023, à M. Scott Milgroom, l'ancien Conseiller en charge des affaires publiques à l'ambassade des USA au Gabon. Au cours de cette entrevue, l'on se souviendra que NGOYO MOUSSAVOU avait sollicité auprès du diplomate américain que les États-Unis appuient la HAC dans le renforcement des capacités des journalistes gabonais.

Au sortir de cet échange, le diplomate américain avait promis accompagner l'Institution



dans ce sens, dès que possible. Le voyage aux USA de ces neuf professionnels de l'information était donc la matérialisation de cette promesse de l'ambassade américaine.

L'audience a été l'occasion pour NGOYO MOUSSAVOU de témoigner son entière gratitude à l'ambassade américaine et de magnifier par la même occasion, l'excellence des relations de coopération entre le Gabon et les États-Unis.

Les journalistes gabonais ont visité trois villes : Kalamazoo, Seattle et Washington. Ils ont eu l'opportunité de découvrir les méthodes utilisées par les grands groupes médiatiques aux États-Unis pour mettre en avant les contenus numériques avec l'appui des supports visuels.

Cette audience avait aussi permis au président de la HAC d'appeler à la pérennité dudit programme de formation au bénéfice des journalistes gabonais qui pourraient ainsi, chaque année, aller renforcer leurs capacités dans le domaine de l'information et de la communication en terre américaine.

grands géants du numérique américains, dans l'optique du dialogue nécessaire entre le Régulateur gabonais des médias et les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), en vue d'une co-régulation des contenus de ceux-ci.

Ils sont neuf journalistes au total issus de la presse publique et privée qui ont suivi une formation aux États-Unis autour du thème central : « Le journalisme à l'ère du numérique », à l'initiative de la HAC et avec l'appui du département d'État américain.

Partie pour deux semaines avec le concours du département d'État américain qui a organisé le voyage, la délégation de jour-

leadership program (IVLP).

Cette formation continue est survenue à la demande de la Haute Autorité de la Communication (HAC) qui, à travers son président, Germain Ngoyo Moussavou, avait reçu, le 16 juin 2023, Scott Milgroom, ancien conseiller en charge des affaires publiques à l'ambassade des USA au Gabon. Lors de cette rencontre, le patron du gendarme des médias gabonais avait sollicité du diplomate américain l'appui de son pays dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités des journalistes gabonais.

Ainsi, lors de leur passage au département d'État à Washington, les journalistes gabo-



Vue partielle des participants à la formation

Le président de la HAC avait aussi émis le vœu que des bourses d'études en journalisme soient accordées par l'ambassade des USA au Gabon dans le cadre de la formation initiale, et sollicité que la Représentation diplomatique des États-Unis facilite le contact entre la HAC et les

journalistes gabonais s'est confronté à l'expérience de leurs homologues américains autour des thématiques en lien avec leur métier, dans le cadre du programme d'échange professionnel du Département d'État dénommé International visitor

nais avaient été reçus par des membres de cette administration qui, à l'occasion, étaient revenus sur le rôle crucial du journaliste et son impact sur la



27 | LA REGULATION EN QUESTION

société et la gouvernance des États.

Malheureusement, avaient-ils souligné, cet impact est de plus

en plus mis en mal avec les nouveaux supports de communication que sont les réseaux sociaux qui inondent la toile avec des fake news.

Aussi, face à l'immédiateté de l'information et le souci du scoop, le journaliste doit-il toujours faire preuve de recul en procédant au recoupement et



La photo de famille

à la vérification de l'information avant sa diffusion.

Dans ce cas précis, le partage d'expérience avec les journalistes du National Public Radio (NPR) et du magazine Nowkalamazoo, médias installés à Kalamazoo, dans l'État du Michigan, aurait été d'un grand apport.

Au-delà des questions d'éthique et de déontologie, les professionnels des médias gabonais ont aussi acquis des rudiments de gestion pour manager efficacement leurs entreprises de presse. L'objectif, in fine étant de sortir de la dépendance fi-

nancière de certains lobbies politiques et des aides multiformes du gouvernement.

Nos responsables d'entreprises de presse ont été, au terme de ces interactions avec les américains, capables de bâtir des business plans et créer des richesses afin de pérenniser la viabilité de leurs structures avec pour objectif de sortir de leur gestion approximative.

Car, c'est connu, il n'existe pas de bonne presse sans journalistes outillés à la pratique du métier. Cette antienne, puisqu'il faut finalement l'ap-

peler ainsi, a toujours été le crédo de la Haute Autorité de la Communication, au-delà de sa mission première de Régulateur de l'espace médiatique gabonais. L'implication de l'ambassade des États-Unis au Gabon est l'exemple même d'une coopération agissante dans ce domaine.

Narcisse EYI MENYE et Jean
Steeve DOUMBENENY

HAC/GABON

PARTENARIAT ENTRE REGULATEUR ET PROFESSIONNELS DES MEDIAS

LE RENAJI HÔTE DE LA HAC

Le nouveau bureau du Réseau national des journalistes indépendants (RENAJI) a été présenté au président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), Germain Ngoyo Moussavou. Une collaboration plus soutenue entre le régulateur des médias gabonais et cette association de journalistes a été au centre des échanges.



La photo de famille

Une délégation du Réseau national des journalistes indépendants (RENAJI) a été l'hôte de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Celle-ci était conduite par Aimé Serge Boulingui, président de ce regroupement de professionnels des médias comptant près de soixante-dix membres, exerçant aussi bien dans la presse privée que publique.

Au-delà d'une prise de contact avec l'autorité de régulation, le RENAJI a souhaité par cette rencontre, exprimer son désir de collaboration avec la HAC sur des sujets qui touchent notamment au fonctionnement de la presse gabonaise. Cela est d'autant plus nécessaire, a estimé Aimé Serge Boulingui, que le RENAJI se veut également une instance d'autorégulation et une force de proposition pour le régulateur.

Dans cette dynamique, elle fait de la formation continue des journalistes un leitmotiv et se propose du reste, d'organiser, courant 2024, en partenariat avec l'Ecole nationale de la magistrature (ENAM), un séminaire au bénéfice de ses membres autour de la délicate question de la dépénalisation des délits de presse.

Sur ce projet, Aimé Serge Boulingui a sollicité l'appui

de la HAC, non sans saisir l'occasion de cette prise de contact pour remercier également l'institution pour avoir associé certains des adhérents du RENAJI au séminaire de renforcement des capacités qu'elle a organisé début août 2023 à Lambaréné, dans la province du Moyen Ogooué, avec le concours de l'UNOCA et de la CEEAC, à l'intention des journalistes sur le traitement de l'information en période électorale.

Réceptif à la sollicitation du RENAJI et surtout ravi par le désir de formation qui semble animer les responsables de ce regroupement de journalistes, le président de la HAC a promis autant que possible les accompagner. Dans cet élan, il s'est engagé à associer plus largement les adhérents de cette association à un séminaire de formation que la Haute Autorité de la Communication a organisé début 2024.

Cette rencontre a été aussi l'occasion pour le président de la HAC de faire œuvre de pédagogie à l'endroit des journalistes présents. Il leur avait notamment signifié de mettre la formation continue au centre de leur projet professionnel. Car, selon lui, un journaliste doit perpétuellement être en quête de nouvelles connaissances pour enrichir son savoir.

De même, il avait appelé les journalistes à faire montre de professionnalisme dans le traitement de l'information, à toujours recouper les informations avant publication et à éclairer en toute responsabilité l'opinion sur des sujets d'intérêt commun en évitant les articles à charge.

HAPA/MAURITANIE

CLÔTURE DU FORUM INTERNATIONAL SUR " LA REGULATION ET
PROCESSUS ELECTORAUX "ADOPTION DE LA DECLARATION
DE NOUAKCHOTT

Vue partielle des participants

Au terme de deux jours d'intenses et fructueux travaux, le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de la Mauritanie, M. El-Hussein Ould MEDDOU, a procédé le 22 mai 2024, à la clôture du Forum international portant sur le thème : "Régulation et processus électoraux". Dans son intervention, le président de la HAPA a remercié les Présidents et chefs des délégations membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), les personnalités, les experts, les journalistes et tous les participants à cette importante

rencontre. Il a rappelé le contexte international et régional dans lequel se déroule le Forum qui verra presque un milliard de personnes participer aux élections en 2024, dont une vingtaine de pays africains. Notre pays s'achemine en juin 2024 vers une élection présidentielle majeure.

D'où la pertinence et l'actualité du thème sur la Régulation et les processus électoraux. Il a mis en exergue les thèmes qui ont été discutés et les échanges féconds entre les participants pour des élections apaisées transparentes, et intégrées. En outre a-t-il ajouté, avec le

RIARC nous avons défini les enjeux et partagé davantage les expériences pour une Régulation des élections dans l'espace africain comme le souligne la Déclaration de Nouakchott. Il a enfin félicité les représentants des pays qui ont fait le déplacement de Nouakchott. Il faut noter qu'auparavant le Président de la HACA Côte d'Ivoire Vice-président du RIARC, Monsieur René BOURGOIN a lu "La Déclaration de Nouakchott sur la Régulation et





La photo de famille



processus électoraux" adoptée unanimement par l'ensemble des participants au Forum. Une motion de remerciements aux autorités et à la HAPA a été présentée au nom des participants par Mme Arminda BARROS Présidente de l'ARC du Cap Vert. Il faut signaler que dans une intervention

à la Clôture, La Présidente du RIARC et Présidente de la HACA du Maroc, avait salué et magnifié l'initiative de la HAPA d'organiser ce forum qui est incontestablement un grand succès. Elle a en outre félicité le Président de la HAPA et ses équipes tout en mettant l'accent sur la bonne

organisation du forum, ses riches et éloquents résultats, ainsi que l'accueil chaleureux reçu par toutes les délégations.

HAPA/MAURITANIE

REGULATION DE LA CAMPAGNE MEDIATIQUE ELECTORALE EN MAURITANIE

UNE DELEGATION DE L'OIF EN VISITE A LA HAPA

Le Président de la HAPA El-Hussein Ould MEDDOU a reçu le mercredi 26 juin 2024 au siège de son institution une mission électorale de l'organisation Internationale de la Francophonie(OIF) dirigée par SE l'Ambassadeur Mme Mariam Mahamat Nour.



Séance d'échange entre les deux délégations

Après avoir souhaité la bienvenue à cette forte délégation, le Président de la HAPA a expliqué les missions et attributions de la HAPA, son renforcement et son élargissement, suite à la réforme initiée par le gouvernement en 2020. Il s'est particulièrement appesanti sur le rôle de la HAPA avant, et au cours du processus électoral. Il a mis l'accent sur l'égal accès des

candidats aux médias publics

- La régulation,
- La formation,
- l'éducation des citoyens
- La lutte contre les fakes News, les fausses nouvelles et la désinformation.

Il est revenu largement sur la formation des hommes des médias sur la couverture professionnelle des élections, la mise en place d'une charte de bonne conduite des candidats, de la société civile

et des journalistes signée par les participants et le guide d'éthique du journaliste durant les élections paraphé par les journalistes.

Le Président a présenté à la mission de l'OIF, le rapport à mi-parcours élaboré par la HAPA et la cellule du monitoring permettant à la HAPA de suivre au jour le jour l'évolution de la campagne



électorale et de corriger les dérapages constatés

Au terme de cet exposé salué par la mission pour sa cohérence et sa clarté, le Président de la HAPA a répondu à toutes les questions posées par les membres de la mission.

Madame Mariam Mahamat Nour a remercié la HAPA pour l'accueil, sa disponibilité, la précision de ses réponses, et surtout pour sa présentation.



Enfin, la délégation a suivi une audio qui retrace la genèse de la création de la HAPA, ses missions et nouvelles

attributions, sa composition et ses activités.

Plusieurs membres du

conseil de la HAPA ont assisté à cette rencontre.



Séance de présentation du rapport

HAMA/TCHAD

PROJET DESINFOX TCHAD

CONTRIBUER A UNE INFORMATION FIABLE, OBJECTIVE ET INDEPENDANTE AU TCHAD

La propagation des fausses informations, un phénomène mondialisé qui pose des défis sans précédent pour l'accès du public à une information fiable et de qualité. Elle représente un facteur majeur d'instabilité dans tous les pays du monde où elle contribue à propager un scepticisme pernicieux qui pollue le débat public, mine la cohésion sociale, et engendre des peurs irrationnelles.



M. Abderamane Barka Abdoulaye DONINGAR, Président de la HAMA Tchad

Le phénomène n'épargne pas le Tchad où la « désinformation » se pratique sous toutes ses formes : mensonges, calomnies, fausses attributions de citations, photos sorties de leur contexte, ou contrefaçons de comptes Facebook.

Partenaire du projet DESINFOX Tchad, de l'Agence Française de Développement médias, soutenue par l'Ambassade de France au Tchad, la Haute Autorité des Médias

et de l'Audiovisuel, HAMA, a été présente et active dans la mise en œuvre dudit projet. L'objectif de ce projet est de contribuer à une information fiable, objective et indépendante au Tchad.

Aussi, le projet Désinfox Tchad vise à sensibiliser les médias tchadiens aux enjeux et moyens de lutte contre la désinformation et la mésinformation, et à former des journalistes au fact-checking et à la production de contenus de déconstruction de

fausses informations.

Ce projet prévoit également des activités d'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique des jeunes, pour leur apprendre à utiliser les réseaux sociaux de manière raisonnée et à jouer un rôle de vigie de la désinformation. En dehors des formations des six médias bénéficiaires, le projet Desinfox Tchad a également été axé sur la forma-





Photo de famille des participants

tion des 40 journalistes issus des médias publics et privées dans le renforcement des capacités d'expression écrite et orale. Les modules de formation ont été dispensés par le Centre d'Apprentissage de la Langue Française (CALF) de N'Djamena.

Pour marquer la fin de ladite formation, le jeudi 15 février 2024, une cérémonie de remise de certificats de formation en renforcement des compétences linguistiques aux journalistes bénéficiaires a été organisée par la Coordonnatrice Pays dudit Projet.

Présidant cette cérémonie aux côtés de son Excellence l'Ambassadeur plénipotentiaire de la France au Tchad, Monsieur Eric Gérard, le Président Abderamane Barka Abdoulaye DONINGAR, dans son discours, souligne l'importance cruciale pour les journalistes francophones de

maîtriser la langue française, outil essentiel pour assurer la crédibilité de l'information.

Monsieur l'Ambassadeur de France quant à lui, se réjouit de la coopération qui a permis la mise en œuvre dudit projet au Tchad et salué les efforts consentis par les bénéficiaires pour répondre toujours présents aux différentes sessions de ladite formation qui a duré 230 heures, et a permis à 48 journalistes sur 60 de recevoir leur certificat. Certains ont également obtenu des diplômes du DELF-DALF, démontrant ainsi leur motivation et leur engagement dans cette démarche d'amélioration linguistique et professionnelle.

Pendant la phase d'exécution dudit projet, CFI, l'Agence Française de Développement médias, a permis à la Haute autorité des médias et de l'audiovisuel (HAMA) d'ef-

fectuer une visite d'étude à Paris. Quatre membres de la HAMA, dont son Président, ont pu échanger avec l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), puis participé à la septième (7ème) conférence des Présidents et Présidentes du Réseau Francophone de la Régulation des Médias (REFRAM), dont la thématique centrale portait sur les nouveaux outils et méthodes en matière de régulation des plateformes de contenus en ligne.

HAMA/TCHAD

VULGARISATION DES DECISIONS EDICTEES POUR ENCADRER LA COUVERTURE MEDIATIQUE PENDANT LA CAMPAGNE ELECTORALE 2024.

Au Tchad, à l'approche de chaque élection, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) met en place des dispositifs nécessaires à l'expression des opinions, dans le respect des valeurs culturelles nationales, de l'ordre public et de la vie des citoyens.



M. Abderamane Barka Abdoulaye DONINGAR, Président de la HAMA Tchad

Pour la présidentielle de 2024, l'autorité administrative indépendante chargée de réguler les activités relatives à l'information et à la communication, a édicté le 14 mars 2024, trois décisions, pour assurer l'équité et/ou égalité, le pluralisme ainsi que l'équilibre de l'information, et déterminer le temps d'antenne, de parole et l'espace rédactionnel dans les médias publics et privés pendant la campagne électorale.

Au cours des cérémonies officielles réunissant primo, les responsables éditoriaux des médias publics et privés

et secundo, les représentants candidats à la présidentielle et quelques personnalités de la République, les contenus respectifs desdites décisions ont été déroulés par les experts de la HAMA.

Si la presse est un baromètre de la démocratie, parce que dans un régime pluraliste, le Président de la HAMA, dans son allocution, a relevé qu'elle est un domaine de libre expression pour tous. Selon lui : **“Les médias servent ainsi d'espace pour une expression plurielle des opinions. L'autorité de régulation de l'information et de la communication, pour sa part, non seulement en**

garantit l'accès, mais y régule également les rapports de communication avec le public et les pouvoirs publics, en période ordinaire comme électorale”.

Pendant la séance publique de vulgarisation des décisions de la HAMA encadrant les activités médiatiques de l'élection, quelques responsables éditoriaux ont eu droit à un instant de questions-réponses avec les experts de la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel, HAMA.

À l'issue de la présentation de ces décisions sur l'accès des candidats et/ou leurs représentants aux médias en période électorale pour la couverture médiatique de l'ensemble de leurs activités, un huissier de Justice a procédé à un tirage au sort pour l'ordre de passage d'enregistrement et de diffusion des messages des candidats aux antennes de l'Office National des Media Audiovisuel, ONAMA pendant la campagne électorale.

HCC/CENTRAFRIQUE

CREATION DE LA CELLULE DE VEILLE POUR LA LUTTE CONTRE LA DESINFORMATION

MONITORING ET PREVENTION
DE LA DESINFORMATION

La lutte contre la désinformation figure au nombre des actions prioritaires du plan d'action 2024 du Haut Conseil de la Communication (HCC) pour les élections locales. Dans ce projet soutenu par l'Union européenne, dans le cadre du projet électoral mis en œuvre par l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA), en appui à la Société Civile centrafricaine, en prélude aux élections locales, il s'agit d'un projet pilote test de deux mois, visant à permettre au HCC d'asseoir un dispositif de monitoring de la désinformation.



De G à D Mme Digbeu (EISA), M. Pouambi (HCC) et Mme Laterza (UE)

La formation des membres de la Cellule de veille pour la lutte contre la désinformation s'était déroulée du 05 au 08 février 2024 dans l'une des salles du Complexe Sportif BOGANDA de Bangui. Cette formation était assurée par M. Paul Joel KAMTCHANG, chercheur, spécialiste en data journalisme et fact-checking. La cérémonie d'ouverture de cette formation s'est déroulée en présence de Mr José Richard Pouambi, Président du HCC, de Mme Sylvia Laterza, représentant la délégation de l'Union européenne en RCA, de Mme Marie Laure Digbeu, représentante de EISA, et de plusieurs responsables de médias centrafricains.

Le projet porté par le Haut Conseil de la Communication avait pour objectif de permettre à l'Institution de maîtriser les contours du phénomène de la désinformation et de le réguler sur une base technique et mieux informée. Cette formation était organisée à l'endroit de 8 membres des services de monitoring du HCC, 5 moniteurs du HCC basés dans les villes de provinces, chargés de monitorer l'information diffusée dans les radios de ces localités et 7 spécialistes des NTIC basés à Bangui, recrutés par le HCC en raison de leur maîtrise des technologies et des réseaux sociaux. Les participants ont été formés à la conception d'une base de

données de traitement de la désinformation avec des outils comme Sheets, DataViz, ainsi qu'à l'analyse des données. Un autre volet pratique important a porté sur la structuration d'une cellule de veille de la désinformation : choix des thématiques et acteurs à monitorer, outils de veille et de détection, et techniques de recherche en ligne avec des outils tels que Google, Facebook, Twitter.

Le projet a doté le HCC, le 09 février 2024, d'une cellule de veille de la désinformation dans les radios, médias en ligne et réseaux sociaux, ainsi que des équipements nécessaires à cette mission. En termes de valeur ajoutée et de l'impact de l'action, le HCC dispose d'outils, technologies et équipements pour monitorer la désinformation, les discours de haine, les incitations à la violence dans la presse classique et en ligne et assurer la vérification des audios et vidéos publiées et contrer la viralité d'une fausse information.





Photo de famille des Officiels avec l'équipe de la Cellule de veille

Sur le plan pratique et après la formation, les membres de la Cellule de veille ont procédé au monitoring des contenus des médias traditionnels, des médias en ligne et des réseaux sociaux, pour une période de deux (02) mois (février et mars 2024). Au moins 22 sujets ou faits liés à la désinformation et à caractère haineux, ont été répertoriés durant cette période à Bangui et dans les provinces. En tout état de cause, le Haut Conseil de la Communication a constaté qu'après la publication du rapport test et l'information sur son monitoring de la désinformation, le taux de récurrence de ce phénomène a baissé dans les médias monitorés.

Au regard des déficits de formation constatés au sein de la presse centrafricaine, le HCC a jugé utile de poursuivre

sa mission de renforcement des capacités des journalistes, dans le cadre de sa mission de régulateur des médias et de sa stratégie d'user de la pédagogie pour sensibiliser les médias, à être professionnels dans la réalisation de leur mission d'information. Deux sessions de formation sur les normes, règles et techniques de traitement de l'information ont été organisées dans le cadre du présent projet, à l'intention des jeunes journalistes de la presse écrite et en ligne, et ceux de l'audiovisuel. La première a eu lieu du 05 au 07 mars 2024 à Bangui, avec 35 participants sélectionnés par le HCC au sein de 05 organisations professionnelles des médias, 19 organes de la presse écrite et 06 médias en ligne, tous basés et publiant à Bangui.

La deuxième session a eu lieu du 20 au 22 mars 2024 à Bangui, avec 30 journalistes venus de

20 radios émettant depuis Bangui et de 10 radios émettant dans 07 villes des provinces. Les deux formations ont été animées par deux consultants nationaux expérimentés dans le domaine de la production de l'information et le factchecking. Il s'agit de : M. l'Abbé Jean Ignace MANENGOU et M. Sévérin GARBA.

Les thématiques développées portent sur : les règles basiques du traitement journalistique de l'information, le code d'éthique et de déontologie du journaliste et l'écriture journalistique, comment déceler une désinformation, les caractéristiques des messages de haine et comment utiliser les outils de vérification d'images, etc. Ces deux ateliers ont permis aux journalistes de mettre à jour leurs connaissances et pratiques des règles basiques de la profession, et d'être aussi et surtout sensibilisés sur les méfaits de la désinformation et de la propagation des discours de haine, ainsi que sur les sanctions encourues en cas de manquement. Ils ont également appris à intégrer l'utilisation des technologies dans le cadre de leur travail.

M. NGATTE Joseph Roméo
Directeur Relations Internationales,
Coopération, Documentation et Promotion
des Arts et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

LE VRAI ET FAUX

Aimez le vrai !

Le vrai, c'est la paix ;

Aimez le vrai !

Le vrai, c'est la vie ;

Aimez le vrai !

Le vrai, c'est le pouvoir.

Enterrez le faux !

Le faux salit et déshonore ;

Enterrez le faux !

Le faux allume le feu de la discorde ;

Enterrez le faux !

Le faux déchire...

Le faux sème la haine et sonne le glas

Au sein de populations paisibles...

Enterrez,

Enterrez le faux !

Coûte que coûte !

De vrai, de vrai !

Pour tout faire

Désormais

Avec le vrai !

ANATOLE TOLOHIN

HAAC - BENIN

MODE DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

PROFIL DES NOUVEAUX CONSEILLERS DE LA SEPTIEME MANDATURE DE LA HAAC DU BENIN.

Un mois avant l'expiration du mandat, la procédure de renouvellement est engagée par les différents acteurs selon le mode prévu par la nouvelle loi organique de la HAAC en vigueur. .



*Monsieur Edouard LOKO, Président de la HAAC du BENIN,
Secrétaire Exécutif du RIARC*

Un mois avant la fin de la mandature, le processus de désignation des nouveaux conseillers est lancé. Au nombre de neuf, les membres de la HAAC sont choisis suivant les normes prévues.

En effet la loi N° 2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a, dans son article 17, défini les modalités de désignation des membres de la HAAC. Le

Président de la République et l'Assemblée Nationale dégagent trois personnalités dont un juriste ; les trois autres membres sont élus par leurs pairs à l'issue d'une élection organisée par la HAAC avec l'appui technique de la CENA, organe national en charge des élections au Bénin. Le président de la République nomme en Conseil des Ministres le Président de l'institution parmi ses trois représentants. Edouard LOKO, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est nommé Président de la HAAC septième mandature. Le nouveau Président est un journaliste de grande renommée. Mohamed BARE, deuxième représentant du Chef de l'Etat, est un juriste de haut niveau. Il est avocat inscrit au barreau du Bénin depuis 1999. Le troisième représentant du Président de la République est Roukiatou BIO FAÏ, sociologue de formation. Elle est détentrice d'un master 2 en sociologie option médiation dans les actions du développement, obtenu à l'université de Parakou. L'Assemblée Nationale a également porté



son choix sur trois hautes personnalités. Le premier, TOSSOU AHONOUKOUN Marcellin, est douanier à la retraite et ancien député à l'Assemblée Nationale. N'TCHA Gérard N'DAH est le deuxième représentant de l'Assemblée Nationale. Ancien étudiant de l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM) de l'université d'Abomey Calavi au Bénin, N'TCHA Gérard N'DAH fut successivement fonctionnaire à la mairie de Toucountouna, greffier des chambres des tribunaux de première instance de Natitingou et de Lokossa puis greffier des chambres avant sa désignation au sein de la septième mandature de la HAAC. Ancien conseiller, premier rapporteur et président de la commission des relations publiques et de la communication de la 6ème mandature de la HAAC, enseignant à l'Université d'Abomey Calavi, titulaire d'un doctorat en sciences pharmaceutiques et responsable du laboratoire de pharmacognosie du centre béninois de la recherche scientifique et technique (CBRST), lauréat du prix 2011 de l'Académie des pays du tiers-monde, Fernard Ahokanou GBAGUIDI est le troisième représentant de l'Assemblée Nationale. Les représentants de l'Assemblée Nationale sont désignés au terme d'un vote parlementaire. Ils appartiennent chacun à l'un des partis soutenant

les actions de la mouvance présidentielle. Les professionnels des médias élus pour siéger dans le conseil de la HAAC sont de trois catégories dont le représentant du secteur des techniciens, celui de la presse écrite et celui de professionnels des médias audiovisuels. Le secteur des techniciens a élu Lionel Astérix T. GBEGONNOUDE. Il est ingénieur audiovisuel et informatique à l'ex- Office de radiodiffusion et télévision du Bénin. Il fut l'actuel directeur technique adjoint chargé de la transmission et du multimédia (DTATM) à la Société des radiodiffusions et de télévision du Bénin (SRTB) avant son élection. La presse écrite a élu Basile TCHIBOZO. Il est promoteur du groupe de presse Le Challenge. Il fut Président du Conseil National du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA-Bénin). Avec son diplôme en journalisme et en management des entreprises de presse et en anglais, l'ancien Directeur de publication capitalise au moins quatre décennies de pratique dans le domaine du journalisme. Ancien conseiller, Vice-Président et président de la Commission de la Formation et de Documentation à la sixième mandature, Armand Godonou HOUNSOU, est l'élu des professionnels des médias audiovisuels. Il est nanti de plusieurs masters dont un en montage multimédias et infographie

et d'un baccalauréat de la série G2 et dispose d'un riche parcours à l'ex-ORTB. En somme, la septième mandature de la HAAC enregistre le retour de trois anciens conseillers de la mandature précédente et six nouvelles entrées. Cette nouveauté est le fruit de la nouvelle loi organique de la HAAC. La durée du mandat est fixée à cinq ans renouvelables une seule fois.

PROCESSUS AYANT ABOUTI AUX ELECTIONS DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS DEVANT SIEGER POUR LA 7ÈME MANDATURE DE LA HAAC DU 09 JUIN 2024

La 6ème mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), a opéré une innovation en impliquant la Commission Electoral National Autonome (CENA), la structure chargée des élections au Bénin, dans l'organisation des élections des professionnels des médias devant siéger à la 7ème mandature. A cet effet, un comité paritaire a été mis sur pied avec la signature d'un mémorandum pour enclencher le processus des élections (inscription sur la liste électorale, déclaration de candidatures, campagne électorale...).

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant loi organique sur la HAAC qui stipule que « Les professionnels des médias de l'audiovisuel et de la communication sont désignés par catégorie à la suite d'une élection organisée par la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication sur le territoire national, avec l'appui technique, de l'organe public en charge de la gestion des élections », et de l'article 13 de la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 qui dit que « l'organe en charge des élections en République du Bénin est la Commission Electoral National Autonome (CENA) », ces élections des professionnelles des médias ont eu lieu le 09 juin 2024 avec l'expertise de la CENA.

A cet effet, la HAAC a signé avec la CENA un mémorandum d'entente pour organiser à temps et dans les meilleurs délais les élections qui vont permettre aux professionnels des médias d'élire leurs représentants devant siéger à la HAAC pour la 7ème mandature.

Le Président de la CENA, M. Sacca LAFIA, a affirmé que la signature



Le Président de la CENA procédant à la signature du mémorandum, et le Président de la HAAC à sa gauche

du mémorandum et la remise symbolique du cadre juridique marquent le lancement du processus électoral. A cet effet, les opérations d'inscription sur la liste électorale vont se dérouler dans les Mairies choisies comme centres de recensement retenus ou tout autre lieu ou édifice public jugé approprié par la HAAC et pendant une période de dix (10) jours, de 09 heures à 17 heures. Les déclarations de candidatures quant à elles, seront reçues au siège de la CENA à Cotonou, le 30 mars 2024.

Le lundi 11 mars 2024, dans la salle de conférence du siège de l'Institution, au cours d'une séance de travail, le

Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a convoqué pour le dimanche 09 juin 2024, le corps électoral dans le cadre des élections des professionnels des médias devant siéger pour la 7ème mandature de la HAAC, en présence du Président de la Commission Electoral National Autonome, M. Sacca LAFIA, des cadres de la CENA, des conseillers et des cadres de la HAAC, des présidents des associations de professionnels des médias et des journalistes.

Par ailleurs, le premier responsable





Le Président de la CENA et le Président de la HAAC, remettant symboliquement le cadre juridique au Représentant des Associations de professionnels des médias.

de l'instance de régulation des médias au Bénin, a également procédé au cours de la séance à la remise symbolique de la Décision n°24-018 du 28 février 2024 portant cadre juridique pour les élections des représentants des professionnels des médias devant siéger à la HAAC 7ème mandature aux présidents des associations de professionnels des médias. Cette décision comporte neuf titres et 74 articles fixant les modalités desdites élections.

Le Président de la CENA et le Président de la HAAC, remettant symboliquement le cadre juridique au Représentant des Associations de professionnels des médias.

Aussi, le Président MORETTI

a rappelé qu'aux termes des dispositions de la Constitution du Bénin et de la loi Organique sur la HAAC, les membres de l'Institution sont désignés pour un mandat de cinq ans renouvelables une fois et le renouvellement des membres doit intervenir au moins un mois avant l'expiration de leur mandat. Ainsi, il a convoqué le corps électoral pour le dimanche 09 juin 2024 de 08 heures à 16 heures, dans le cadre des élections des professionnels des médias devant siéger pour la 7ème mandature de la HAAC et ce conformément à la Décision n°24-19 du 11 mars 2024 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection des trois représentants des professionnels

des médias devant siéger à la HAAC. Enfin, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a invité chaque acteur impliqué dans le processus électoral, à réellement jouer sa partition afin que tout se passe dans la paix, la concorde, l'allégresse et la confraternité.

**Mohamed AZIZOU
YACOUBOU**

NOUVELLES METHODES DE DESIGNATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS DEVANT SIEGER A LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) 7^{eme} MANDATURE.

Après la révision de la Loi N°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, par la nouvelle Loi N°2019-40 du 07 novembre 2019, certains changements sont intervenus dans la désignation des Conseillers à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).



Siège du Réseau des Instances Africaines de Régulation et de la Communication (RIARC)

La Loi N°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, révisée par la nouvelle Loi N°2019-40 du 07 novembre 2019 et la relecture de la Loi Organique N°2022-13 du 05 juillet 2022 de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) en son article 17, dit que les professionnels des médias de l'audiovisuel et de la communication sont désignés par catégorie à la suite d'une élection organisée par la HAAC avec l'appui technique de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), organe public en charge de la gestion des élections au Bénin. C'est ainsi que le 09 juin 2024, l'élection des professionnels des médias a eu lieu sur tout le territoire du Bénin.

Aussi, l'article 143 de la nouvelle constitution stipule que le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) est nommé par décret pris en Conseil des ministres après consultation du Président de l'Assemblée Nationale. Ce qui n'était pas le cas pour les mandatures précédentes.

La révision de la Constitution de la République et la relecture de la Loi Organique de la HAAC permettent désormais de renouveler une fois le mandat de cinq (05) ans des Conseillers à la HAAC.

Edwige ASSOGBA

HCC/CENTRAFRIQUE

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEDIAS ET DES JEUNES EN MATIERE D'EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION AFIN DE LUTTER CONTRE LES DESORDRES DE L'INFORMATION

Le Haut Conseil de la Communication (HCC) qui est l'Autorité de régulation des médias en Centrafrique, a fait de la lutte contre la désinformation son cheval de bataille. Cet engagement fait suite à la mise en œuvre depuis 2018 du plan national de la lutte contre les discours de haine et la violence. C'est dans cette optique que le HCC a sollicité et obtenu le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), pour l'accompagner dans le projet de renforcement des capacités des médias centrafricains et des jeunes en matière de l'éducation aux médias et à l'information du public, afin de consolider la gouvernance démocratique et la paix pour un lendemain meilleur.



La photo de famille

Du 16 au 18 octobre 2023, une quarantaine de professionnels des médias a bénéficié de la formation à l'Education aux Médias et à l'Information (EMI) ainsi qu'à la production de contenus médiatiques de sensibilisation aux désordres de l'information. Il a été animé par trois Consultants dont l'un venu de l'extérieur en la personne de Monsieur ANDZONGO MENYENG Blaise Pascal, Formateur et Expert EMI, Représentant Afrique de UNESCO MIL Alliance, Directeur EDUK-MEDIA au Cameroun. Les autres formateurs sont Abbé MANENGOU Ignace, Journaliste et M. GARBA Séverin, Datajournaliste, Factchecker, Coordonnateur EDUK-MEDIA RCA.

Sous la conduite de Mme GREDIBERT

BIDA Inès Raïssa, Présidente de la Commission en charge des Relations Internationales et de la Coopération, et M. NGATTE Joseph Roméo Directeur en charge des Relations Internationales et de la Coopération, cet atelier a permis aux professionnels des médias d'être outillés sur des thématiques d'actualités autour de l'EMI. Monsieur ANDZONGO a lancé les échanges avec les participants sur « l'introduction à l'Education aux Médias et à l'Information » et « Comment les jeunes s'informent à l'ère des réseaux sociaux ». A la fin de la première journée, M. POUAMBI José Richard, Président du Haut Conseil de la Communication, s'était entretenu avec les professionnels des médias sur « la liberté d'expression et ses

limites ». La deuxième journée était exclusivement technique. Trois communications étaient au cœur de ladite journée, à savoir : Les désordres informationnels et les stratégies de manipulation de l'information, les discours de haine en ligne, leurs formes, leurs modalités d'expression dans les communautés et l'esprit critique et la vérification de l'information (Factchecking). Ces différentes thématiques ont été animées respectivement et en panel par MM. ANDZONGO et GARBA.

L'autre volet du projet est celui relatif à la causerie éducative avec plusieurs élèves et étudiants venus des établissements scolaires et universitaires. Ils sont sensibilisés





Les professionnels des médias lors de la formation

sur les enjeux de la lutte contre la désinformation et les discours de haine à travers l'usage éclairé des médias sociaux et le développement d'un esprit critique à travers l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Cinq causeries au total avaient été organisées le jeudi 19 octobre 2023 en présence du Consultant international, assisté de deux Consultants nationaux. Ces causeries éducatives ont mobilisé près de dix (10) établissements publics et privés dont le Département des Sciences de l'Information et de la Communication de l'Université de Bangui.

Le dernier volet du projet a connu l'organisation des émissions en synergie. Les contenus médiatiques de sensibilisation aux dérives ou dérapages des médias de l'information sont produits et diffusés par les médias associatifs et communautaires identifiés. Sur la base du canevas élaboré

lors de l'Atelier de formation des professionnels de médias à l'éducation aux médias et à l'information, le comité de rédaction s'était réuni et a orienté les angles de reportage et d'interview sur le

de sensibilisation des professionnels des médias sur l'éducation aux médias et à l'information a sensiblement mobilisé les acteurs des médias. La richesse des modules partagés par les Experts a permis aux participants de formuler des recommandations concrètes pour la pérennisation de cette thématique qui est d'ailleurs pris en compte pour la première fois au sein des médias centrafricains. Parmi ces recommandations figurent la mise en place des points focaux en milieux jeunes, particulièrement dans les établissements scolaires et pour le compte du Régulateur des médias, la création à côté du service de monitoring des médias, d'une Cellule de veille pour la lutte contre la désinformation.



Photo de famille de l'une des causeries éducatives

terrain. Sous forme de « micro-trottoir », les différentes données collectées ont permis à l'équipe de la rédaction de disposer des contenus ayant conduit au montage des différentes émissions par l'équipe technique. Outre l'opération « micro-trottoir », le contenu de ces émissions a pris en compte les argumentations des consultants nationaux et des participants aux différentes activités.

En somme, l'atelier de formation et

M. NGATTE Joseph Roméo
Directeur Relations Internationales,
Coopération,
Documentation et Promotion des Arts
et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM